

Saint-Bardoux Infos

Juin 2023

Le mot du maire

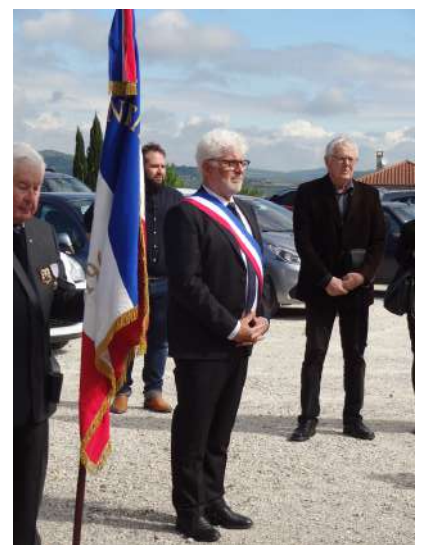
Ce ne sont pas encore les premiers coups de pelles qui sont donnés pour la construction de la nouvelle école, mais bien les premiers coups de crayon. Le cabinet d'architecte Ecoteam travaille sur les esquisses de ce qui sera notre future école communale. Deux réunions publiques sont programmées pour partager ce projet et l'amender des remarques et suggestions qui ressortiront de ces rencontres. Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir plusieurs générations d'écolier à venir. Nous devons donc le réaliser avec les normes d'aujourd'hui et les méthodes éducatives de maintenant. Dans la situation actuelle, l'exercice le plus difficile est d'anticiper sur l'évolution du nombre d'élèves dans l'école de Saint-Bardoux, tout comme de se projeter sur l'évolution des réglementations. Notre autre réflexion porte sur la question d'une construction la plus respectueuse possible de la nature et de l'environnement, limitant au maximum les consommations énergétiques pour l'hiver mais aussi pour des printemps et des automnes appelés à être de plus en plus chauds, en même temps que l'imperméabilisation du sol, sans porter atteinte à un confort propice aux bons apprentissages de nos enfants. C'est donc une lourde tâche qui s'annonce, et nous souhaitons, de ce fait, associer tous les habitants à ce projet dont l'investissement est important à l'échelle de notre commune, mais réalisable grâce au résultat comptable 2022, fruit d'une gestion drastique.

J'ajoute enfin que, malgré un contexte économique défavorable, une inflation galopante sur les énergies et la hausse des salaires, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers, sachant que l'État avait décrété une augmentation des bases d'imposition qui, in fine, augmente, malgré tout notre fiscalité foncière.

Les occasions de se rencontrer dans des moments festifs seront nombreuses cet été. Outre le marché d'été du 23 juin, le concours de boules du 24 juin ou le concert du 8 juillet, c'est dorénavant chaque mardi soir de la saison estivale que le bar saisonnier du Bar d'Où Lien, installé sous le marronnier de la place de la mairie, nous offrira, si le temps et la disponibilité le permettent, d'échanger autour de produits locaux, mis en vente par une équipe dynamique.

Je vous souhaite un bon été à tous.

Cordialement



Etienne Larat,
lors de la cérémonie du 8 mai

Sommaire

Informations municipales	p. 2
Vie associative	p. 4
Informations diverses	p. 6
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	p. 8



Informations municipales

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE EST ENGAGÉ !

Comme nous l'avons indiqué dans le dernier bulletin d'informations, les bâtiments actuels de notre école communale, vieux et vétustes, vont faire l'objet d'une restructuration ample et ambitieuse. 24 dossiers d'appel d'offre ont été déposés à la mairie et ont fait l'objet d'une pré-sélection par les membres de la commission « Bâtiment », avec l'appui du CAUE dont l'aide nous a été précieuse. Trois dossiers ont été retenus pour audition. Et c'est finalement le cabinet d'architecte Ecoteam qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de cette restructuration.

Ecoteam est une société basée dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Dans la Drôme, elle a participé à la réalisation de la nouvelle école de Combovin et, plus récemment, à celle de Charpey, pour la plus grande satisfaction des administrés de ces deux communes : les délais ont été respectés, ainsi que les coûts prévisionnels, et les nouveaux bâtiments allient fonctionnalité, esthétique et développement durable.

ÉTAT CIVIL

Nous avons le plaisir
de vous annoncer
le baptême civil de

Milo Cavalière

le 29 avril 2023

Dans l'immédiat, une réunion de présentation et de concertation avec les habitants de Saint-Bardoux intéressés sera organisée le 27 juin, à 17 h 30 à la salle des fêtes. Trois projets esquissés seront notamment dévoilés et débattus à cette occasion.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la société Ecoteam, vous pouvez vous rendre sur leur site internet :

<https://www.eco-team.fr>

EVOLUTION DU PLAN DE CIRCULATION DE LA ROUTE DES COLLINES

A la demande de la commune de Clérieux et devant une augmentation très importante du trafic routier, les trois communes propriétaires de la Route des collines, c'est-à-dire Clérieux, Granges-les-Beaumont et Saint-Bardoux, ont pris un arrêté commun pour interdire la circulation sur cette route.

Plus de 2000 véhicules empruntent chaque jour cette route étroite, submersible et inadaptée. Il s'agit pour beaucoup d'un report du trafic de la départementale Tain-Romans RD 532, dans le seul but d'éviter les feux tricolores qui règlent la circulation dans le village de Granges-les-Beaumont, ainsi que le radar installé à la sortie de ce même village. De nombreux accrochages de voitures sont à déplorer sur ce secteur, sans parler des très fortes nuisances sonores pour l'ensemble des riverains de la route des collines. Aussi la commune de Clérieux avait décidé d'aménager la chaussée en installant des chicanes. Force est de constater que ces dispositifs n'ont pas eu l'effet désiré.

Après avis des techniciens de la circulation, les trois communes ont conjointement pris l'arrêté de fermer la circulation au niveau du passage à gué du Chalon sur la voie désignée. Ce dispositif permettra la diminution sensible de la circulation, mais laissera la possibilité de la desserte par les bus scolaires du quartier des Sables de Clérieux. Les bus pourront donc continuer à desservir ce quartier via la route des Buis sur Saint-Bardoux.

Ce nouveau plan de circulation sera testé pendant quatre mois afin de bien mesurer ses implications et ses conséquences.

PANNEAUPOCKET

La municipalité de Saint-Bardoux a décidé de s'équiper de l'application PanneauPocket afin de diffuser ses informations en temps réel. Il s'agit d'une application gratuite, anonyme et sans publicité que vous pouvez télécharger dès à présent. Pour cela :

Etape 1) Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette, tapez « PanneauPocket » dans la barre de recherche, puis « Installer »

Etape 2) Une fois l'application ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez « Autour de moi »

Etape 3) Cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.



Bonne utilisation !

CHEMIN DES ARTISTES – SAISON 2023

Le village de Saint-Bardoux participera cette année à la quinzième édition du Chemin des Artistes, lors du second week-end d'octobre. Les inscriptions sont désormais closes. Huit artistes ont été validés. La commune bénéficiera pour cette exposition du parrainage de Nicole Lavigne, organisatrice et artiste locale très engagée dans la vie de sa commune. Cette manifestation étant destinée à faire vivre, connaître et rayonner notre village, amateurs d'art ou non, tous les bénévoles sont les bienvenus.



Vie associative

DES NOUVELLES DE L'ACCA DE SAINT-BARDOUX

L'Assemblée Générale de l'ACCA s'est tenue le 1^{er} avril, suite à la « matinée nettoyage », organisée conjointement avec le Sou des Ecoles, et qui a permis de ramasser quelque 200 kilos de déchets (papiers, bouteilles en plastique, canettes...) déposés le long des sentiers de notre commune par le vent, la pluie ou des passants indécents.

Une trentaine de participants étaient présents. Le bureau a été reconduit, avec Cyril Larat à sa présidence. Les finances sont bonnes et la saison de chasse a été correcte : 5 sangliers, 9 chevreuils, 12 lièvres et une vingtaine de renards ont été prélevés, conformément aux quotas fixés (tous les détails sont affichés en mairie).

Les membres de l'ACCA invitent désormais tous les bardousiens samedi 24 juin, à partir de 14 h. à la salle des fêtes, pour leur traditionnel concours de pétanque, suivi d'un repas en musique et, si les conditions météorologiques le permettent, le feu de la Saint-Jean.



LE BAR D'OU LIEN PORTE BIEN SON NOM !

Le Bar d'Où Lien a eu le plaisir d'ouvrir fin mai un « Bar saisonnier » qui se tiendra tout l'été les mardis, de 18 h. 30 à 22 h. 00, à l'ombre du marronnier de la place de la Mairie. On pourra y déguster des produits locaux : bières, jus de fruits, saucisson, pain, fromage... La Carav'Crêpes sera également présente avec ses délicieuses préparations salées et sucrées. Le bar est animé par ses initiatrices : une dizaine de jeunes femmes du village qui avaient souhaité remplacer dans le même esprit le « Gyrobar », bar itinérant qui s'installait chaque semaine sur le parking de la salle des fêtes. Le jour de l'ouverture, le 23 mai, les consommateurs de tous âges se sont présentés nombreux. Ce fut une belle soirée d'échanges et de bonne humeur.

N'oubliez pas de noter dans vos agendas que notre désormais célèbre et traditionnel « Concert sous le Marronnier » aura lieu samedi 8 juillet, en soirée, accompagné d'un service de restauration local. Nous accueillerons cette année Florence Tissier, chanteuse locale, expérimentée et de grand talent. Nul doute qu'elle saura animer et enflammer cette soirée grâce à son très large répertoire de chansons françaises et internationales.

Très bel été festif et à bientôt pour trinquer et profiter les uns des autres !

UNE BELLE ANNEE POUR LE CLUB SAINTE-BAUDILE



Le mercredi 1^{er} Février le Club Saint-Baudile a tenu son Assemblée Générale au restaurant « Le Tahiti », sous la présidence de Bernard Lambert et en présence de Monsieur le Maire. Ça a été l'occasion de rappeler les nombreuses animations que propose le club tout au long de l'année 2022, réalisées en dehors du rendez-vous hebdomadaire du mercredi. Parmi les dernières, on notera la pleine réussite de la soirée théâtrale du 10 septembre, le repas dansant du 14 octobre qui a fait

le plein et la pleine satisfaction des participants, le repas qui a suivi au Tahiti et, pour terminer, la bûche de Noël le 14 décembre. Une participation nombreuse a couronné de succès chacune de ces manifestations. La nouvelle année a donc débuté par l'Assemblée Générale qui a rassemblé la quasi-totalité des adhérents et au cours de laquelle le président a annoncé avec plaisir l'arrivée de nouveaux venus.

La saison 2023 s'annonce ainsi prometteuse. Ont déjà eu lieu, pour ce premier semestre

- mardi 21 mars : le repas des adhérents à « La Table de Jean-Jacques », à Saint-Donat,
- mercredi 19 avril : un voyage aux Saintes-Maries-de-la-Mer,
- mercredi 3 mai : une matinée Pognes,
- mercredi 17 mai : un concours de pétanque à Saint-Bardoux,
- mercredi 7 juin : un voyage à Grignan, Dieulefit et Montélimar.

Le traditionnel goûter des anniversaires, avec mise à l'honneur des 75 ans et plus, conclura tout cela mercredi 14 juin.



MARCHE ESTIVAL DU 23 JUIN

Le comité des Fêtes bardousien organise cette année 2023 son troisième marché d'été. Tous ses efforts sont désormais tournés vers la réalisation d'un marché festif, ouvert à la diversité des productions locales et des talents artisanaux, dans l'esprit des circuits courts et le respect du développement durable, de la protection de l'environnement et de la ressource en eau.

La sécheresse de l'été dernier a marqué les esprits et voici qu'à la sortie de l'hiver, nous n'avons pas refait nos réserves. Pour prévenir les restrictions qui pénaliseraient cruellement nos agriculteurs et préserver le cadre de vie auquel nous sommes profondément attachés, nous aspirons, par le biais de nos marchés, lieux de rencontre, de partage, d'échange et d'amitié, à sensibiliser consommateurs et producteurs à la nécessité de s'unir pour la sauvegarde de notre patrimoine rural.

Rendez-vous au marché le vendredi 23 juin 2023 de 16 h. à 22 h. au cœur de notre village. Au programme : producteurs et artisans locaux, animation musicale avec le Big Band à partir de 19 h., tombola, buvette, paëlla, crêpes, glaces, dégustations et animations diverses, petits tours à cheval et à poney...

LES ENFANTS DANSENT A SAINT-BARDOUX



Les cours de danse proposés par Elodie Bonnet se termineront mardi 4 juillet et reprendront après les vacances estivales, début septembre, les lundis soirs, de 16 h à 17 h 30. Le stage autour de la danse et d'Halloween pour les 6 / 10 ans ayant été accueilli avec succès, il sera vraisemblablement reconduit pour les vacances de la Toussaint 2023.

Informations diverses

QUELQUES RAPPELS EN MATIERE D'ELAGAGE

Les obligations des propriétaires privés riverains des voies publiques en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies. Ainsi il convient de déterminer si la voie concernée est une voie communale ou un chemin rural. Dans le cas du chemin rural, l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les

branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin. Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ». S'il s'agit d'une voie communale, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

QUELQUES RAPPELS DE REGLES D'URBANISME

Pour rappel, toutes les constructions supérieures à 5 m² d'emprise au sol et d'une durée supérieure à 3 mois doivent faire l'objet d'une demande soit de déclaration préalable à travaux, soit d'un permis de construire si elles dépassent 20 m². Le caractère démontable ou sans fondation de la construction ne permet pas de s'affranchir de ces demandes administratives. Les piscines, abris de jardin, cabanons, serres, abris à chevaux... sont donc soumis à ces règles.



SAISON AMBROISIE

Le lancement de la « saison ambroisie » a eu lieu au mois d'avril dernier. Nous voici tous, désormais peu ou prou, gentes dames et gentilshommes, petits et grands, jeunes et vieux, les parties prenantes d'une lutte qui nous concerne hautement, sur le plan sanitaire comme environnemental.

Cette année encore, notre équipe de référents communaux travaillera avec l'accompagnement du cabinet d'études Evinerude ; doté de l'outil GPS Invasives & Nuisibles pour le repérage terrain, il proposera une cartographie et un tableau des données propriétaires. Nous nous excusons par avance si, d'aventure, une erreur de repérage venait à être commise bien malgré nous.

N'hésitez pas alors à communiquer auprès de nous en toute confiance et sérénité : ainsi, nos efforts, associés aux vôtres, ne manqueront pas d'engendrer le climat propice aux repérages utiles.

Deux repérages terrain sont prévus selon le calendrier suivant :

- Semaine du 17 au 20 juillet : Diagnostic - Surveillance de la floraison
- Semaine du 21 au 24 août : Suivi n° 1 - Repérage de la grenaison

Les dates seront précisées ultérieurement sur le site internet de la commune et sur votre Panneau pocket. Evidemment les référents communaux devront s'adapter aux contraintes météorologiques. Pour votre information, sachez que l'Agglo travaille de concert avec l'ARS AURA, et ATMO (Observatoire de la qualité de l'air) sur un site où vous pouvez vous rendre à tout instant.

Nous remercions par avance toutes les bonnes volontés de leur aide et vous souhaitons un bel été.

Votre équipe de référents communaux :

Hélène Le Meur (06 71 99 62 17), Florian Delencre et Freddy Guérin.



PENSEZ AU RECYCLAGE DE VOS DECHETS

Les bennes mobiles sont de retour dans le nord de l'Agglo. Pour que le tri soit accessible à tous, Valence Romans Agglo installe des bennes mobiles à Clérieux, Montmiral et Valherbasse. Ouvertes de 8 h 30 à 12 h 30, les habitants du nord de l'Agglo peuvent y déposer de la ferraille, des cartons, du mobilier, des déchets d'équipements électriques ou électroniques, du bois et des encombrants. Pour utiliser les bennes mobiles, les habitants doivent se munir d'un justificatif de domicile. Seuls les déchets mentionnés ci-dessus seront acceptés. Les cartons devront être vidés et aplatis et le mobilier démonté ou cassé.

A Clérieux, pour les habitants de l'ouest de la Vallée de l'Herbasse, la benne sera disponible le 30 septembre, sur le parking de l'usine Lyon Biscuit - 195 A, impasse de l'industrie.

Ayez le réflexe Réemploi ! Pour donner plutôt que de jeter, la Recyclerie Nouvelle 'R est également présente sur site. Elle récupère tout, pourvu que cela soit en bon état : bibelots, vaisselle, jouets, petits meubles, matériaux, outillage... Une valoriste est présent pour échanger autour du réemploi et informer sur les lieux d'achat de produits d'occasion.

Vous trouverez plus d'informations sur le site suivant : recyclerie-nouvelle-r.fr